

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIÈME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE DAME DE MONTREAL COMMENCE A RÉALISER LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE VI.

PAIX FOURRÉE DES IROUOIS AVEC LES FRANÇAIS, LES HURONS ET LES
ALGONQUINS. 1645. RUPTURE DE LA PAIX. 1646.

(*Suite.*)

XXI.

Par suite des démarches des Associés de Montréal, la Cour se propose de faire ériger prochainement un évêché au Canada.

Quoique cette tentative n'eût pas alors le succès que désiraient les Associés de Montréal, elle fut néanmoins l'occasion qui fit prendre à la Cour la résolution arrêtée de donner, dans un temps plus ou moins éloigné, un évêque à la Nouvelle-France. Aussi voyons-nous que, l'année suivante, 1647, dans les articles dressés pour le gouvernement de ce pays, le roi déclara que le conseil qu'il établissait à cette fin serait composé de trois personnes : du gouverneur de Québec, de celui de Montréal et du Supérieur des Jésuites, en attendant qu'il y eût un évêque en Canada. Il est bien probable, comme la suite le montrera de plus en plus, que, sans ces efforts de la Compagnie de Montréal, on n'aurait point songé à donner un évêque à ce pays, et qu'il en aurait été du Canada comme de la Martinique et des autres îles Françaises, qu'on a vues rester si longtemps sur le pied de simples missions, et qui n'ont été pourvues de sièges épiscopaux que vers le milieu de notre siècle.

XXII.

Charles Le Moyne se fixe à Villemarie, en qualité d'interprète.

Cependant la paix faite avec les Iroquois allait être rompue par ces barbares, quoiqu'ils l'eussent eux-mêmes désirée ; et la Providence, qui veillait à la conservation de Villemarie, lui procura, dans ces circonstances, un secours important dans le don qu'elle lui fit d'un habile interprète en